

# Marcot la Plagne

## Comptes rendus Conseils municipaux

08 mars 2010  
et 22 mars 2010

---



La cérémonie du cessez le feu de la guerre d'Algérie a eu lieu le 19 mars 2010 sur la place de la Mairie, en présence de l'association des Anciens Combattants présidée par M. Georges BERARD et de M. Bernard AUBONNET, Adjoint au Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2010

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,  
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET,  
Yves BRIANCON, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers  
municipaux.

**Excusés** : M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. René ALLAMAND,  
conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale

Sylvie MAITRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 01 février 2010.

Patrice MEREL fait remarquer que son nom a été oublié dans la liste des présents lors de ce dernier compte rendu.

Joël OUGIER SIMONIN demande que les conseillers municipaux soient informés des modifications apportées les concernant dans le compte rendu. Monsieur le Maire prend note de ces remarques.

Monsieur le Maire fait la lecture d'un mot de remerciement de Thomas GIROD (lugeur de haut niveau) à l'ensemble du conseil municipal pour son aide durant sa préparation pour les Jeux Olympiques.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :  
- Poursuite élaboration projet Unité Touristique Nouvelle pour le chalet des moutons à Plagne Bellecôte.  
Le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transformer :

- un poste d'ATSEM 1ère classe en poste d'ATSEM Principale de 2ème classe.
- un poste de Technicien Supérieur en poste de Technicien Supérieur Principal

Il précise que ces avancements rentrent dans le cadre classique de l'évolution des carrières de ces agents.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est prévu, avec le concours du service ressources humaines, d'organiser une réunion d'information sur le fonctionnement des carrières des agents à l'attention des conseillers municipaux intéressés. Ceux-ci seront prochainement avisés de la date retenue.

**Le conseil municipal approuve la transformation des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, Pour : 18)**

## MARCHÉS

### 1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX COURANTS DE TERRASSEMENT, RÉFECTION ET DE MAÇONNERIE

MM. Robert ASTIER, Patrice MEREL et Marin VIVET GROS, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée fin 2009 afin de désigner une entreprise qui assurerait les travaux divers de terrassement, de réfection des réseaux et de maçonnerie pour 2010, avec possibilité de reconduction pour trois années supplémentaires (marché à bon de commande).

A l'issue de cette procédure et de l'analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer ce marché à la Société Nouvelle Eric PERRIERE.

**Le conseil municipal approuve l'attribution du marché cité ci-dessus à la Société Nouvelle Eric PERRIERE. (Votants : 15, pour : 15)**

### 2. AVENANT N°1 - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Suite à la volonté du conseil municipal de mettre en place un Système d'Information Géographique, André BROCHE rappelle que le marché avait été attribué à INFOSIG CARTOGRAPHIE pour un montant de 16 173,80 euros H.T.

Au cours de la réintégration des données de l'ancien logiciel vers le SIG, la société adjudicatrice du marché a dû réaliser plusieurs opérations non prévues afin de garantir une meilleure qualité des données et un bon fonctionnement du système. Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 1650 euros H.T : 900 euros H.T pour l'intégration du PLU et 750 euros H.T pour les données ADS.



André BROCHE propose ainsi de passer un avenant au contrat initial pour prendre en compte ces prestations supplémentaires.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché «Fourniture et mise en service d'un Système d'Information Géographique pour la commune de Macot La Plagne». (Votants : 18, pour : 18)**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SITE TDF TÉLÉPHÉRIQUE DE LA GRANDE ROCHETTE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec TDF pour l'implantation d'un bâtiment d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> à usage de station d'émission et d'un pylône d'une hauteur de 30 m sur le site de la Grande Rochette.

Il explique qu'il a été saisi par TDF pour intégrer sur cette parcelle un nouveau local technique nécessitant la redéfinition de l'emplacement de la parcelle mais sans modifier la contenance initiale de 130 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal de passer un avenant à la convention afin de prendre en compte cette modification.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention citée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

### 2. LANCEMENT D'UN APPEL À CONCURRENCE POUR LA VENTE DU BÂTIMENT («LES RHODODENDRONS»)

Paul BROCHE informe le conseil municipal que la convention d'occupation du domaine public pour la gestion du bâtiment les Rhododendrons, passée avec la société EUROGROUP, arrive à échéance le 15 mai 2010.

Il explique que la commune a déjà engagé un certain montant pour le maintenir en état et que l'exploitation de cet établissement ne répond plus à sa vocation sociale initiale. Il propose ainsi de sortir ce bien du domaine public de la collectivité pour le mettre en vente et de lancer un appel à concurrence. Il rappelle qu'en 2007, le service des Domaines avait estimé la valeur de ce bâtiment à 2 230 000 euros HT. Paul BROCHE ajoute que le conseil municipal devra également se positionner sur un prix de retrait.

**Bernard AUBONNET** attire l'attention sur l'importance de ne pas fixer un prix de retrait trop élevé car ce bâtiment doit être entièrement rénové et le montant des travaux risque d'être important.

**Jean Luc BROCHE** estime que les Rhododendrons ne doivent pas être vendus moins cher que le prix

d'estimation du service des Domaines.

**Bernard AUBONNET** rappelle que ce prix a été fixé au moment où la conjoncture économique était plus favorable.

**Paul BROCHE** souligne l'importance de spécifier dans le cahier des charges la destination, souhaitée par les élus, du bâtiment. (hôtel, résidence de tourisme...)

**Michel BORLET** et **Bernard AUBONNET** rappellent que ce bâtiment est essentiel à la station de Plagne 1800 et aux professionnels et qu'il doit rester à vocation hôtelière (hôtel, résidence de tourisme ou centre de vacances). **Sylvie MAITRE** pense que vendre ce bâtiment moins cher que 2 230 000 euros n'est pas judicieux pour la commune.

**Jean Marie GERMAIN** demande si l'actuel gestionnaire est prêt à exploiter le bâtiment l'année prochaine si la vente n'a pas lieu. **André BROCHE** répond qu'il serait éventuellement intéressé pour continuer l'exploitation des Rhododendrons sous réserve qu'il puisse commercialiser son produit dès le mois de juin. **Monsieur le Maire** indique qu'il va contacter les gérants de cette société pour envisager cette éventualité.

Il est donc proposé de fixer le prix de retrait à 2 000 000 euros et d'indiquer que la destination du bâtiment doit rester à vocation hôtelière (hôtel, centre de vacances ou résidence hôtelière), mais ne doit en aucun cas devenir une copropriété classique.

**Le conseil municipal décide de lancer un appel à concurrence pour la vente du bâtiment Les Rhododendrons à Plagne 1800 avec un prix de retrait de 2 000 000 euros et dit que la destination de celui ci devra être : hôtel, résidence de tourisme, centre de vacances. (Votants : 18, Pour : 12, contre : 5, Joël OUGIER SIMONIN, Sylvie MAITRE, Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, abstention : 1, Laurent BOCH)**

### 3. APPEL A CONCURRENCE RÉALISATION COMPLEXE IMMOBILIER A PLAGNE VILLAGES

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le projet choisi lors de l'appel à concurrence pour la réalisation d'un complexe immobilier à Plagne Villages lancé en 2006 n'a pas abouti. Il demande ainsi au conseil municipal de se positionner sur l'éventualité de lancer un nouvel appel à concurrence pour ce projet.

**Michel BORLET** demande si les élus ont rencontré l'ancien candidat et s'il est toujours intéressé.

**Joël OUGIER SIMONIN** confirme qu'un entretien a bien eu lieu avec ce dernier au cours duquel il a renouvelé son intérêt pour le projet et réaffirmé vouloir se porter de nouveau candidat.

**Michel BORLET** souhaite que l'architecture du futur bâtiment se rapproche au mieux de celle déjà existante sur le secteur. **Joël OUGIER SIMONIN** répond que le cahier des charges peut spécifier que l'architecture doit s'intégrer à l'environnement dans la limite des contraintes techniques d'un hôtel.

**Marin VIVET GROS** demande si ce projet ne va pas empiéter sur l'aménagement de l'aire pour les camping cars prévue à Plagne Villages. **Monsieur le Maire** répond que le futur projet n'empiète en aucun cas sur le parking et sur la future aire.

**Michel BORLET** s'interroge sur le devenir des tennis. **Monsieur le Maire** précise que le futur candidat devra réaliser de nouveaux tennis.

**Joël OUGIER SIMONIN** demande si des conseillers municipaux sont intéressés pour siéger au sein de la commission AD HOC qui établira le cahier des charges et examinera les offres reçues.

Se proposent en titulaire : Robert ASTIER, Joël OUGIER SIMONIN et Paul BROCHE.

Se proposent en suppléant : André BROCHE, Patricia MEREL et Jean Marie GERMAIN.

**Le conseil municipal décide de lancer un appel à candidature pour la réalisation d'un complexe immobilier sur le secteur de Plagne Villages et valide la composition commission ad hoc telle que proposée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

#### **4. SEM PLAGNE RÉNOV' : CESSIION DE PARTS À LA COMMUNE D'AIME**

Bernard AUBONNET explique que la commune d'Aime est intéressée pour adhérer à la SEM Plagne Rénov' afin de développer la rénovation sur ses stations (Aime 2000 et Montalbert). La commune d'Aime a ainsi sollicité la commune de Macot La Plagne pour intégrer la SEM.

Bernard AUBONNET propose que la commune cède à la commune d'Aime 20% de ses actions et en conséquence deux sièges d'administrateurs.

Bernard AUBONNET précise que la commune de Macot La Plagne restera majoritaire au sein de la SEM.

**Le conseil municipal accepte la cession de 20% des actions détenues par la commune et de deux sièges d'administrateurs dans la SEM Plagne Rénov' à la commune d'Aime. (Votants : 18, pour : 18)**

#### **5. DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CCCA POUR L'ÉLABORATION DU SCOT TARENTEISE**

**Monsieur le Maire** rappelle que le conseil municipal a validé, lors du conseil municipal de jan-

vier, le transfert de compétence d'élaboration du SCOT à la communauté de communes du canton d'Aime.

Il ressort des premières réunions qu'une commission est nécessaire au sein de la CCCA pour suivre cette élaboration et que, pour ce faire, il appartient aux communes de désigner des membres pour y siéger.

La mission de cette commission sera de recueillir les informations provenant du bureau SCOT de l'APTV, de les examiner et de renvoyer ensuite ses commentaires. Les réunions auront lieu une fois par mois.

**Monsieur le Maire** étant déjà Président de cette commission, il propose de nommer MM. Joël OUGIER SIMONIN et André BROCHE comme membres titulaires et M. Bernard AUBONNET comme membre suppléant.

**Le conseil municipal désigne les personnes citées ci-dessus pour représenter la commune à la commission SCOT de la communauté de communes du canton d'Aime.**

**(Votants : 18, pour : 18)**

#### **6. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS TRIPARTITE DE LA MAISON DU TOURISME (MATO)**

Bernard AUBONNET rappelle que la convention d'objectifs et de moyens de la MATO arrive à échéance le 31 mars 2010. Il est ainsi nécessaire de signer une nouvelle convention avec la MATO. Cette nouvelle convention sera tripartite avec la commune d'Aime afin de réunir les deux Maison du Tourisme (Altitude et vallée). En effet, les élus d'Aime et de Macot ont fait part de leur souhait que la MATO prenne en charge la totalité des animations vallée et altitude. Pour le moment, cette prise en charge ne concernera que les territoires d'Aime et de Macot La Plagne. Une réflexion sera lancée ultérieurement pour envisager d'étendre cette prise en charge sur une zone géographique plus grande.

Au niveau du budget alloué aux structures, la Mato altitude resterait financée à 80% par Macot La Plagne et 20% par Aime. La Mato Vallée, quant à elle, serait financée à 90% par Aime et 10% par Macot La Plagne (dont le budget prévu pour la fête du plan d'eau).

Bernard AUBONNET précise qu'une somme a été ajoutée dans la subvention pour les investissements.

**Michel BORLET** note l'évolution des élus d'Aime qui, comme prévu à l'origine son maintenant d'accord pour que la MATO, intervienne sur les deux territoires et y compris en vallée.

Il demande, par ailleurs, si en complément de la convention présentée, une «lettre de mission» plus précise a été envoyée à la direction. **Bernard AUBONNET** confirme que chaque personnel de la MATO, y compris la direction, a reçu une lettre de mission.

**Sylvie MAITRE** attire l'attention du conseil municipal sur une phrase qui la dérange dans la délibération. **Bernard AUBONNET** explique que cette phrase fait suite à la demande de la commune d'Aime de renforcer les animations sur Aime 2000 compte tenu de leur participation financière à la Mato Altitude. Les élus proposent plutôt de rédiger la phrase dans le sens d'une répartition équitable des animations sur l'ensemble des stations. **Michel BORLET** soulève le problème d'un manque d'animateur qui prive, selon lui, la station d'une animation de qualité, plus régulière, plus variée, plus informative.

**Bernard AUBONNET** rappelle que le souhait du bureau de la MATO est de réaliser des événements de qualité par bassin. Les petites animations dans chaque station sont plus importantes l'été que l'hiver.

**Michel BORLET** en convient mais rappelle quand même l'importance d'avoir du personnel de qualité pour l'animation dite «de proximité».

**David ALLEMOZ** n'est pas d'accord sur le fait de renouveler la convention pour 3 ans car il estime qu'un gros travail de réorganisation doit être accompli au sein la structure. Il propose de signer la convention pour une année et de réaliser un audit de fonctionnement. **Bernard AUBONNET** et **Monsieur Le Maire** sont tout à fait d'accord, d'autant que cela avait été évoqué avec Monsieur le Maire d'Aime, et souhaitent que cette opération soit lancée le plus rapidement possible.

**Bernard AUBONNET** ajoute que cet audit va permettre de clarifier exactement les missions de la MATO, de réfléchir sur les attentes des élus et des socioprofessionnels et de préciser le devenir de la structure.

**Joël OUGIER SIMONIN** attire l'attention sur le fait que la participation de Macot à la MATO Vallée va augmenter le budget MATO de 30 000 euros.

**Bernard AUBONNET**, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

**Monsieur le Maire** demande si les conseillers municipaux donnent leur accord pour la réalisation d'un audit de fonctionnement. Cette proposition est votée à l'unanimité.

**Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention tripartite d'objectifs et**

**de moyens de la MATO pour une année. (Votants : 17, Pour : 13, Contre : 1, Jean Luc BROCHE, Abstentions : 3 Joël OUGIER SIMONIN, Michel BORLET et Robert ASTIER )**

## **7. DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME**

Monsieur le Maire rappelle que Macot La Plagne, ainsi que les trois autres communes supports de La Plagne, ont été dénommées communes touristiques pour une durée de 5 ans. Il convient à présent de demander le classement de la commune en station de tourisme. Un dossier sera déposé par le SIGP pour le compte des 4 communes concernées.

**Le conseil municipal demande le classement de la Commune de Macot La Plagne en station de tourisme. (Votants : 18, pour : 18)**

## **FINANCES**

### **1. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE MACOT CHEF LIEU**

**Sylvie MAITRE** informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une aide financière à l'Assemblée des Pays de Savoie dans le cadre des travaux de construction et d'équipement de la nouvelle bibliothèque.

Cette participation financière portera sur l'achat de livres, CD, Cédéroms, vidéos... et l'achat de mobiliers pour l'aménagement de la bibliothèque.

**Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Assemblée des Pays de Savoie dans le cadre de la construction et de l'équipement de la nouvelle bibliothèque à Macot Chef Lieu. (Votants : 18, pour : 18)**

## **URBANISME**

### **1. ACQUISITION D'UN TERRAIN DE M. LE TALLEC**

**Joël OUGIER SIMONIN** informe que la commune a été saisie par un propriétaire à Sangot pour la cession d'une parcelle sur laquelle est édifié un hangar.

Aussi, il propose ainsi d'acquérir la parcelle section D n°1349 d'une surface de 63 m<sup>2</sup> à M. et Mme LE TALLEC Nils au prix de 6000 euros.

**Le conseil municipal approuve cette acquisition dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**



## **2. CESSION D'UN TERRAIN À M. MATHIEU AUX PROVAGNES**

Joël OUGIER SIMONIN informe que la commune a été sollicitée par un propriétaire aux Provagnes souhaitant acquérir un terrain communal sur lequel a été bâti un chalet bois par le précédent propriétaire. Il propose ainsi de céder la parcelle section A n° 3291 d'une surface de 188 m<sup>2</sup> à M. Francis MATHIEU au prix de 50 euros le m<sup>2</sup> soit 9 400 euros.

**Le conseil municipal approuve cette cession dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## **3. ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS ASTIER PERRET À PLAN GAGNANT**

Joël OUGIER SIMONIN informe que la commune a été saisie par les consorts ASTIER PERRET pour effectuer un échange de terrain à Plan Gagnant.

Il est proposé l'acquisition des parcelles section M n° 2933 et 2964 situées à Plan gagnant d'une surface respective de 134 m<sup>2</sup> et 638 m<sup>2</sup> en contrepartie de la cession des parcelles communales section M n° 2961 et 2962 à Plan Gagnant d'une surface respective de 399 m<sup>2</sup> et 454 m<sup>2</sup>.

Joël OUGIER SIMONIN mentionne que les frais d'acte sont à la charge des consorts ASTIER PERRET.

**Le conseil municipal approuve l'échange de terrain proposé dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## **4. CREATION D'UNE PISTE DE DESSERTE DE LA PARCELLE N°45 À SANGOT**

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier, Jean Luc BROCHE informe le conseil municipal qu'il convient de créer une piste de desserte de la parcelle n°45 à Sangot.

Cet aménagement permettra par ailleurs de désenclaver les terrains agricoles et forestiers du secteur. Pour ce faire, cette piste forestière doit être réalisée en partie sur des terrains privés. Jean Luc BROCHE précise que les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord pour l'exécution de ces travaux et l'institution d'une servitude de passage.

Il convient ainsi de passer une convention avec les propriétaires.

MM. Richard BROCHE, Paul BROCHE et Pierre OUGIER,

ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés pour l'aménagement d'une piste forestière et l'institution d'une servitude de passage. (Votants : 14, Pour : 14)**

## **5. PISTE FORESTIÈRE DÉSENCLAVANT LA PARCELLE N°45**

Dans le cadre de la réalisation de la piste forestière désenclavant la parcelle n°45, Jean Luc BROCHE informe le conseil municipal qu'il est apparu opportun de créer une surlargeur sur la voie communale menant au Villard de Sangot au droit de ce tracé. Pour se faire, Il convient d'acquérir le terrain nécessaire à cet aménagement. Il propose ainsi l'achat de la parcelle Section E n° 303 d'une surface de 260 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € /m<sup>2</sup> au lieu dit le Revers appartenant à M. Régis VIVET GROS.

**Le conseil municipal accepte cette acquisition dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## **6. Acquisition terrains aux consorts ASTIER PERRET Louis - modification délibération n°2009-136**

Joël OUGIER SIMONIN explique que la délibération 2009-136 du 3 août 2009, portant sur l'acquisition de parcelles appartenant aux consorts ASTIER PERRET Louis, comporte une erreur du fait de la procédure d'expropriation engagée dans le cadre du réaménagement de la Route de La Remise.

L'erreur se trouve dans le numéro de parcelle. Il convient ainsi de délibérer de nouveau afin de prendre en compte le nouveau numéro de parcelle.

**Le conseil municipal indique que la parcelle section A n°1515 portée dans la délibération du 3 août 2009 doit être remplacée par la parcelle section A n°3260. ( Votants 18, pour : 18)**

## **7. ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que le CAUE a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement de Savoie et propose des missions d'aide à l'architecture. Si des administrés ont besoin de conseil pour une future construction, ils doivent se rapprocher du service Urbanisme de la Commune qui prendra ensuite un rendez vous avec le CAUE. La cotisation annuelle pour l'adhésion au CAUE s'élève à 0,10 euros/habitant.

Sylvie MAITRE demande si cette assistance vient en complément de la présence de l'architecte conseil en mairie un certain nombre de jours dans l'année. Joël OUGIER SIMONIN confirme que ce service est en plus.

**Le conseil municipal accepte que la commune adhère au CAUE. (Votants : 18, pour : 17, abstention : 1, Sylvie MAITRE)**

## **8. CHALET DES MOUTONS À PLAGNE BELLECÔTE : POURSUITE ÉLABORATION DU PROJET UTN**

Joël OUGIER SIMONIN rappelle la procédure d'Unité Touristique Nouvelle engagée par la commune sur le site du Chalet des Moutons.

Après une consultation préalable des services de l'Etat, il convient de préciser les points suivants :

- qu'il s'agit bien d'un projet à vocation hôtelière pour une surface SHON de services et d'hébergements touristiques de 4 000 m<sup>2</sup> hors hébergement du personnel saisonnier
- que celui-ci s'inscrit dans une démarche de développement durable (économique, environnementale et sociale)

**Le conseil municipal conforte le projet à vocation hôtelière du chalet des Moutons à Plagne Bellecôte et précise que celui-ci s'inscrit dans une démarche de développement durable.**

**(Votants : 18, pour : 17, abstention : 1, Robert ASTIER)**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros), depuis le dernier Conseil Municipal, pour lesquels il a reçu délégation.

### **SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE**

Sylvie MAITRE fait part d'un désaccord entre l'Association des Parents d'Elèves de Macot chef lieu et le directeur de l'école sur le financement des classes de découverte. Après renseignements pris auprès des services de l'Etat, Sylvie MAITRE propose que la gestion financière des classes de découverte des écoles de la Macot La Plagne soit prise en charge directement par la Commune. Nicolas BRIANCON MARJOLLET trouve dommage de retirer la gestion de cette subvention à l'APE car ce système marchait très bien jusqu'à ce jour. Joël OUGIER SIMONIN craint que cela ne démotive les parents d'élèves actuellement membres de

cette association. Sylvie MAITRE pense qu'il faut avant tout regarder l'intérêt des enfants.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la gestion financière des classes de découverte des écoles directement par la commune.

### **COMMISSION TRAVAUX**

Robert ASTIER précise que les travaux pourront commencer dès que le vote du budget aura été voté.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Patrice MEREL informe le conseil municipal que le plan communal de sauvegarde a été présenté au personnel et aux élus le 3 mars dernier. Cette présentation va être suivie dans un premier temps par une étude de cas le 24 mars et par une mise en situation grandeur nature début avril.

Ces exercices de mise en situation ont déjà été réalisés dans d'autres communes comme Pralognan La Vanoise ou Feissons sur Isère.

### **SALLE HORS SACS**

André BROCHE demande qui est en charge de l'ouverture et de la fermeture de la salle hors sacs tous les jours. Durant les vacances de février, de nombreuses personnes se sont plaintes car la salle était fermée. Il est regrettable que cette salle reste close surtout les jours de grand froid.

Monsieur le Maire répond que la Police Municipale est normalement chargée de ce travail. Il prend note des plaintes et prendra contact avec le service concerné.

Michel BORLET pense qu'il est très regrettable qu'il n'y ait plus de distributeur automatique dans cette salle, et que c'est préjudiciable pour la clientèle.

### **LES AOLLETS**

André BROCHE demande confirmation de la conservation du télésiège des Aollets à Plagne Villages. Monsieur le Maire confirme que lors de la réunion «remontées mécaniques» au SIGP, il a été décidé de maintenir ce télésiège en place.

Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN, Monsieur le Maire assure qu'un débat est prévu au sein du conseil municipal à propos des futures remontées mécaniques prévues par la SAP sur le domaine skiable.

## **CONTRAT THOMAS GIROD**

Monsieur le Maire informe que les élus vont devoir se positionner sur le devenir du contrat de Thomas GIROD. Il rappelle que la commune avait signé un contrat d'accompagnement avec cet agent jusqu'aux JO de Vancouver. Thomas GIROD intégraient les services techniques durant le printemps et l'été et s'entraînait le reste de l'année, cette période étant prise en charge financièrement par la région et la Fédération des sports de Glace. Les JO étant finis, le conseil municipal doit décider la poursuite éventuelle d'un partenariat jusqu'aux JO de SOTCHI en 2014.

Monsieur le Maire précise que cet agent devra être titularisé cette année si le contrat est prolongé.

André BROCHE pense que les résultats de Thomas GIROD ne pourront pas s'améliorer tant que la Fédération ne s'investira pas d'avantage dans ce sport. Il ne trouve donc pas logique de pérenniser ce partenariat.

David ALLEMOZ demande si la commune percevait des aides pour financer son salaire. Monsieur le Maire explique que la moitié de son traitement était jusqu'à ce jour prise en charge par Fédération des Sports de Glace, par l'Etat et la région Rhône Alpes.

Michel Borlet constate que c'est notre dernier athlète international concernant les sports de

glace. S'il est toujours motivé pour s'entraîner, s'il donne satisfaction quand il travaille aux services techniques on pourrait pérenniser son contrat, au moins tant que la piste existe.

André BROCHE rappelle que, si Annecy n'obtient pas les jeux olympiques de 2018, la piste de bob fermera et pense que la commune ne devrait pas s'engager avec un athlète pour les 4 années à venir.

Partrice MEREL pense que la prolongation de son contrat ne lui rendrait pas service au vu de l'avenir incertain de son sport et du risque de fermeture de la piste.

Robert ASTIER n'est pas favorable à la prorogation du contrat de Thomas GIROD, sachant que ce dernier devra être titularisé cette année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision.

Le conseil municipal décide de ne pas prolonger le contrat de partenariat avec Thomas GIROD.

## **ZONE HÔTELIÈRE DU DOU DU PRAZ**

André BROCHE demande confirmation quand au maintien d'une vocation hôtelière pour le projet immobilier du Dou du Praz. Il souhaite s'assurer que celui-ci ne deviendra pas une copropriété classique.

Monsieur le Maire confirme que cette zone est toujours prévue pour un projet à vocation hôtelière.



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 MARS 2010**

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,  
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET,  
Yves BRIANCON, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à Mme Sylvie MAITRE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale

Nicolas BRIANCON MARJOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le retrait d'une délibération à l'ordre du jour compte tenu du manque de précisions apportées à ce dossier :

- Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre du cabinet MAIRONI pour le projet des galeries de Plagne Centre.

André BROCHE présente les excuses de Ginette REBUFFET qui ne pouvait pas être présente ce soir pour des raisons personnelles.

## FINANCES

### 1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

#### BUDGET GÉNÉRAL 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget général 2009 de la Commune et précise que les sommes sont présentées TTC.

	Total Crédits 2009	CA 2009
Dépenses de fonctionnement	13 418 254,00 €	10 031 029,49 €
Recettes de fonctionnement	13 418 254,00 €	13 298 261,61 €
Résultat Fonctionnement EXCEDENT		3 267 232,12 €
Dépenses d'investissement	8 892 193,89 €	4 100 580,85 €
Recettes d'investissement	8 892 193,89 €	4 399 255,99 €
Résultat investissement EXCEDENT		298 675,14 €
Total Fonctionnement + investissement		3 565 907,26 €

Géraldine FAVRE rappelle que le conseil municipal vote un budget prévisionnel pour une année. Le conseil municipal constate, en fin d'année, le

budget réalisé retracé dans le compte administratif. Joël OUGIER SIMONIN souhaite savoir ce que devient la différence entre les sommes prévues et celles réalisées et engagées. Géraldine FAVRE explique qu'il s'agit de prévisions, en recettes et dépenses. Lorsque la dépense n'est pas réalisée, de la même manière la recette prévisible ne l'est pas. Les sommes, qui ne sont que des prévisions, ne sont pas reportées au budget suivant, sauf si les élus décident d'inscrire à nouveau ces opérations. De la même manière, les recettes liées aux cessions ou à des subventions qui ne sont pas encaissées dans l'année seront ou non réinscrites au budget suivant.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2009.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du Budget Général. (Votants : 17, Pour : 16, Contre : 1, René ALLAMAND par pouvoir).**

#### BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement 2009 de la commune et précise que les sommes s'entendent HT.

	Total Crédits 2009	CA 2009
Dépenses de fonctionnement	217 313,94 €	131 738,41 €
Recettes de fonctionnement	217 313,94 €	194 571,28 €
Résultat Fonctionnement EXCEDENT		<b>62 832,87 €</b>
Dépenses d'investissement	214 916,00 €	75 075,01 €
Recettes d'investissement	214 916,00 €	160 356,04 €
Résultat investissement EXCEDENT		<b>85 281,03 €</b>
Total Fonctionnement + investissement		<b>148 113,90 €</b>

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2009.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement (Votants : 17, Pour : 17)**

### **BUDGET ANNEXE PARKING 2009**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Parking 2009 de la Commune et précise que les sommes s'entendent HT.

	Total Crédits 2009	CA 2009
Dépenses de fonctionnement	148 362,00 €	142 191,97 €
Recettes de fonctionnement	148 362,00 €	142 280,27 €
Résultat Fonctionnement EXCEDENT		<b>4 088,30 €</b>
Dépenses d'investissement	289 493,14 €	17 664,03 €
Recettes d'investissement	289 493,14 €	287 876,21 €
Résultat investissement EXCEDENT		<b>270 212,18 €</b>
Total Fonctionnement + investissement		<b>274 300,48 €</b>

**Michel BORLET** demande si l'excédent est dû à la non réalisation de l'aire de camping cars. Monsieur le Maire confirme qu'une partie de la différence résulte de ce projet reporté. Il ajoute que les sommes ont été réinscrites au budget prévisionnel 2010 afin de réaliser cette aire sur Plagne Villages.

**Paul BROCHE** déclare que l'excédent constaté est dû principalement aux recettes des parkings aériens.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2009.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du budget annexe Parking. (Votants : 17, Pour : 17)**

### **2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 du budget Général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2009.**

**(Votants : 18, Pour : 17, Contre : 1, René ALLAMAND par pouvoir)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 du budget de l'Eau et de l'Assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au résultat de gestion et au compte administratif 2009. (Votants : 18, Pour : 18)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 du budget des Parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2009.**

**(Votants : 18, Pour : 18)**

### **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 : BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2009 constatés au compte administratif du budget général de la manière suivante :

Les 3 267 232,12 euros d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 600 000 euros en résultat reporté de fonctionnement 2010 afin de se constituer une enveloppe de sûreté (marge de manoeuvre), le conseil municipal ayant fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt en 2010.

- pour 1 370 617,37 euros au financement des reports 2009

- pour 1 296 614,75 euros au financement des nouveaux équipements pour 2010

Les 298 675,14 euros d'excédent d'investissement sont inscrits en recettes d'investissement pour 2010.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget général comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 17, Contre : 1, René ALLAMAND par pouvoir)**

#### **4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2009 constatés au compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de la manière suivante :

Les 62 832,87 euros d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 55 226,17 euros en résultat reporté de fonctionnement 2010

- pour 7 606,70 euros au financement des reports 2009,

Les 85 281,03 euros d'excédent d'investissement sont inscrits en recettes d'investissement 2010.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe eau et assainissement comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)**

#### **5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 : BUDGET ANNEXE PARKING**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2009 constatés au compte administratif du budget annexe Parking de la manière suivante :

Les 4 088,30 euros d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 3 206,70 euros en résultat reporté de fonctionnement 2010

- pour 881,60 euros au financement des reports 2009,

Les 270 212,18 euros d'excédent d'investissement sont inscrits en recettes d'investissements 2010.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe parking comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)**

#### **6. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2010**

Pour 2010, et comme cela était prévu dans les orientations budgétaires et politiques de la prospective, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.

Les taux resteront donc identiques à ceux votés en 2009, à savoir :

**Taxe d'Habitation : 8,94 %**

**Taxe Foncière (bâti) : 15,10%**

**Taxe Foncière (non bâti) : 109,87%**

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Professionnelle a été supprimée et remplacée par une contribution économique territoriale qui comportera une part foncière (la Cotisation Foncière des Entreprises) et une part assise sur la valeur ajoutée (la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Il explique, que pour 2010, année transitoire, la commune recevra une compensation relais égale, au minimum, au produit perçu en 2009. Le conseil municipal doit ainsi se prononcer sur le taux relais pour 2010. Monsieur le Maire ajoute qu'en 2011, la commune devra voter un taux relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises applicable aux bases prévisionnelles de cotisation foncière.

Pour 2010, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux relais de la taxe professionnelle applicable de manière transitoire en 2010 soit 23,30%.

**Michel BORLET** demande comment la commune va percevoir cette compensation. Monsieur le Maire répond qu'elle sera versée sous forme de dotation tous les mois par douzième. Il ajoute que cette réforme va malheureusement entraîner une recette statique pour les années à venir (Suppression de la dynamique fiscale).

**Le conseil municipal approuve les taux de contributions directes locales et le taux relais de la taxe professionnelle pour 2010. (Votants : 18, Pour : 18)**

#### **7. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2010**

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2010 de la commune ainsi qu'il suit :

**- En Fonctionnement : 12 199 406,00 euros sont prévus en dépenses et 12 199 406,00 euros en recettes**

**- En Investissement : 6 504 508,43 euros prévus en dépenses et 6 504 508,43 euros en recettes.**

**Joël OUGIER SIMONIN** évoque les charges de personnel et demande si tous les postes de saisonniers vont être renouvelés la saison prochaine au sein de la police municipale.

**Monsieur le Maire** répond qu'une réflexion est en cours sur la réorganisation de ce service.

**Nicolas BRIANCON MARJOLLET** s'interroge sur la différence de la somme allouée au SIGP.

**Monsieur le Maire** explique que des retards ont eu lieu dans le remboursement des emprunts pour les travaux de la piste de bob et que, par conséquent, l'annuité 2009 sera payée sur le budget 2010.

**Joël OUGIER SIMONIN** met en évidence la somme inscrite au budget pour la rénovation des galeries de Plagne Centre et demande au conseil municipal de se positionner sur le financement de ce projet.



Il est inquiet sur la prise en charge financière de l'entretien des galeries après rénovation. Avant de commencer les travaux, **Robert ASTIER et Joël OUGIER SIMONIN** souhaitent qu'une convention soit passée avec l'Union Syndicale de Plagne Centre afin de prévoir les différentes modalités relatives à l'entretien des galeries.

**Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Jean Marie GERMAIN** rapportent que les copropriétaires ne souhaitent pas augmenter le budget au delà de 2 000 000 euros, d'où leurs inquiétudes quant à la prise en charge de cet entretien. Ils ajoutent que les copropriétés demandent également plus de transparence par rapport à ce projet.

**Monsieur le Maire** précise que les copropriétés se prononcent actuellement sur le budget des travaux (2 000 000 euros) et que le budget de fonctionnement, pour l'entretien de ces dernières, sera défini par la suite en partenariat avec l'Union Syndicale par une convention.

Sur le deuxième point, **Monsieur le Maire** répond qu'il appartient à l'Union Syndicale des propriétaires et copropriétaires de Plagne Centre de répondre à cette question, la commune doit rester neutre.

**Michel BORLET** demande si la position de l'Union Syndicale a évolué concernant son alignement sur les 2 900 000 euros prévus par la commune ou si la participation de celle-ci est toujours envisagée pour un montant de 2 000 000 euros. **Robert ASTIER** ajoute qu'il pensait que les 2,9 Millions d'euros étaient entendus TTC. Monsieur le Maire s'étonne de ces remarques. Il rappelle que les élus ont voté, le 7 décembre 2009, une délibération où il était inscrit la somme engagée pour ces travaux d'un montant de 2 900 000 euros. Il était bien précisé que cette somme était entendue hors taxes.

**Monsieur le Maire** explique que le budget de la rénovation des galeries a connu une hausse due aux modifications apportées au projet par le conseil municipal.

En revanche, Il n'est pas inquiet car il est encore possible de travailler sur le projet pour diminuer la somme globale et rappelle que des subventions pourraient être perçues. De plus, il a rencontré Monsieur le Préfet qui va tenter de faire passer le montant de la TVA, sur ce projet, à 5,5% au lieu de 19,6% (puisque'il s'agit de rénovation).

**Monsieur le Maire** s'engage à tout mettre en oeuvre pour mener ce projet au bout car il est essentiel pour la station.

Concernant la convention, **Monsieur le Maire** abonde dans le sens des élus et ajoute qu'elle sera

évoquée avec l'US dès que les assemblées générales seront terminées.

Monsieur le Maire garantit que les travaux ne débiteront pas tant que le budget global n'est pas finalisé. La somme inscrite au budget 2010 va servir à financer les études, la maîtrise d'oeuvre et éventuellement une tranche de galerie témoin qui pourrait servir de test.

**André BROCHE** demande si les négociations concernant les acquisitions foncières pour la place de la Cheminée et les transports Bérard ont abouti. **Monsieur le Maire** répond que les négociations sont en cours.

**Joël OUGIER SIMONIN** rappelle le souhait des conseillers municipaux de ne pas réaliser d'emprunt pour 2010. Par conséquent, il s'interroge sur le fait que Monsieur le Maire et Bernard AUBONNET n'aient pas informé le conseil municipal de l'emprunt inscrit par le SIGP dans son budget prévisionnel 2010 pour la piscine de Plagne Bellecôte. Emprunt qui devra être totalement remboursé par la commune de Macot La Plagne.

**Bernard AUBONNET** rappelle que ce projet a été évoqué de nombreuses fois au sein de la commission Tourisme Sports et au SIGP dont Joël OUGIER SIMONIN est membre. **Robert ASTIER** trouve dérangeant que la commune finance des projets par le biais du SIGP sans que ces derniers soient présentés en commission communale de travaux ou d'urbanisme. **Bernard AUBONNET** pense que les projets ne vont jamais aboutir si les conseillers réagissent de telle manière à chaque projet présenté. **Robert ASTIER** rappelle que Bernard AUBONNET a refusé de demander une participation sur les forfaits à la SAP pour le financement des galeries de Plagne Centre. **Bernard AUBONNET** répond qu'il a quitté la SAP en 2003 et qu'il n'a plus aucun centre d'intérêt dans cette société donc il ne comprend pas la remarque de Robert ASTIER.

**Joël OUGIER SIMONIN** demande que le Conseil municipal soit dorénavant informé lorsqu'un emprunt est réalisé par le biais d'un organisme extérieur. **Monsieur le Maire** prend acte de cette demande mais rappelle que certains conseillers municipaux sont, comme lui, membres des organismes extérieurs et que leur devoir est de transmettre les informations au conseil municipal.

**Joël OUGIER SIMONIN** trouve regrettable que l'observatoire fiscal ait été abandonné car celui-ci aurait permis de mettre à jour les bases d'impôts et de trouver de nouvelles recettes.

**Monsieur le Maire** attire l'attention sur la dernière commission des impôts où les conseillers municipaux ont brillé par leur absence. Il rappelle que cette commission est importante car elle permet justement de repérer les habitants qui ne sont pas en règle avec l'administration. **Sylvie MAITRE** en convient mais pense que la commission ne remplacera pas l'observatoire fiscal. **Paul BROCHE** explique que ce projet a été abandonné car il allait à l'encontre de la politique de rénovation mise en place sur la station, puisque dans ce cas, par exemple, les immeubles ayant rénové leurs façades seraient taxés. Il rappelle aussi que les recettes attendues allaient être très faibles, voire dérisoires. Avec la mise en place du Système d'Information Géographique, le service Urbanisme va pouvoir en partie réaliser ce travail.

**Le conseil municipal approuve le budget primitif 2010 de la commune. (Votants : 18, pour : 15, contre : 1, René ALLAMAND par pouvoir, Absention : 2 Marin VIVET GROS et Joël OUGIER SIMONIN).**

## **8. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2010**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe eau et assainissement 2010 de la commune ainsi qu'il suit :

- En Fonctionnement : 253 722,00 euros sont prévus en dépenses et 253 722,00 euros en recettes
- En Investissement : 193 217,30 euros prévus en dépenses et 193 217,30 euros en recettes.

**Le conseil municipal approuve le budget 2010 pour l'eau et l'assainissement. (Votants : 18, pour : 18)**

## **9. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKING 2010**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe parking 2010 de la commune ainsi qu'il suit :

- En Fonctionnement : 143 206,40 euros sont prévus en dépenses et 143 206,40 euros en recettes
- En Investissement : 342 255,88 euros prévus en dépenses et 342 255,88 euros en recettes.

**Le conseil municipal approuve le budget primitif 2010 pour les parkings. (Votants : 18, pour : 18)**

## **10. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2009 : BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements

non soldés au 31 décembre 2009 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2010, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

1 387 436,57 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent :

- pour 16 819,20 euros par des subventions d'investissements qui seront perçues en 2010 mais dont la recette était prévue en 2009,
- pour 1 370 617,37 euros par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2009.

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2009 en recettes et en dépenses. (Votant : 18, pour : 17, contre : 1, René ALLAMAND par pouvoir)**

## **11. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2009 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2009 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2010, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

7 606,70 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2009, soit pour 7 606,70 euros.

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2009 en recettes et en dépenses. (Votant : 18, pour : 18)**

## **12. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2009 : BUDGET ANNEXE PARKING**

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2009 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2010, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

881,60 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2009, soit pour 881,60 euros.

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2009 en recettes et en dépenses. (Votant : 18, pour : 18)**

### 13. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations étudiées par la Commission des Finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs. Seuls Le club des sports et le club de bobsleigh Luge et Skeleton sont concernés par cette convention.

Joël OUGIER SIMONIN trouve excessive la subvention donnée au CBLS car il souhaiterait que la fédération des sports de glace s'investisse un peu plus, notamment pour les achats d'heure de glace.

**Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2010 pour un montant total de 274 734,58 euros. (Votants : 18, Pour : 18).**

### 14. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE LA MATO POUR 2010

Bernard AUBONNET soumet au conseil municipal le montant de la subvention demandée par la MATO à la commune de Macot La Plagne, soit 1 421 984 euros pour l'année 2010. Il précise que 50 000 euros seront affectés aux dépenses d'investissement et 1 371 894 euros aux dépenses de fonctionnement.

Bernard AUBONNET apporte des précisions sur l'augmentation de la subvention par rapport à 2009 :

- la somme de 50 000 euros dédiée à l'investissement a déjà été longuement discutée en commission tourisme et Aime participe à hauteur de 20%.
- la compensation de la suppression de la subvention de 30 000 euros transitant par le club des sports puisque les élus ont décidé que ce dernier la conserverait pour son fonctionnement
- la participation de 10 % de la commune à la MATO Vallée afin que cette dernière intervienne sur les deux territoires et l'apport de 15 000 euros pour l'organisation de la fête du plan d'eau par cette dernière
- Une augmentation réelle du fonctionnement de 35 000 euros.

**Bernard AUBONNET** rappelle que l'audit de fonctionnement souhaité par les élus est prévu dès ce printemps. Il ajoute que le cahier des charges a été défini et que l'appel d'offres pour le choix du cabinet devrait être lancé dans les jours qui viennent pour que l'audit soit réalisé cet été. Il est précisé dans le cahier des charges que cet audit devra être terminé pour la mi-décembre 2010.

**Sylvie MAITRE** déplore le fait que l'audit soit réalisé en été et non pendant l'hiver lorsque la MATO fonctionne à plein rendement. **Bernard AUBONNET** répond que le personnel sera plus disponible l'été que l'hiver pour répondre aux questions.

**Michel BORLET** pense qu'il serait regrettable que l'audit ne repose que sur des auditions, sans qu'il n'y ait de véritables ressentis personnels de la part des auditeurs de ce qui se passe réellement sur le terrain au quotidien.

Suite à l'interrogation de Michel BORLET, **Bernard AUBONNET** confirme que la MATO et l'OPGP sont tous deux concernés par l'audit. **Michel BORLET** demande pourquoi auditer les deux structures alors que la demande initiale ne concernait que la MATO. **Bernard AUBONNET** explique que les élus se posent également des questions sur l'interférence avec l'OPGP et que ces deux structures travaillent souvent en partenariat. Il est ainsi logique de lancer une étude sur les deux.

**David ALLEMOZ** explique que le choix de réaliser l'audit dès cet été fait suite à la demande des élus de trouver une solution pour la MATO avant le prochain vote du budget.

**Bernard AUBONNET** ajoute que si le cabinet recruté demande à voir fonctionner les structures pendant l'hiver, cela ne posera aucun problème.

**Robert ASTIER** s'interroge sur les élus participants à cet audit.

Pour le moment, un groupe de travail restreint composé d'élus d'Aime et de Macot a été mis en place pour définir le cahier des charges et choisir le cabinet.

**Bernard AUBONNET**, en tant que Président de la Maison du Tourisme, quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

La majorité des conseillers municipaux font part de leur désaccord par rapport à l'organisation de la MATO.

**David ALLEMOZ** met en évidence le gros problème de fonctionnement de cette structure et du mécontentement général envers la direction.

Afin de contenter les conseillers municipaux, **David ALLEMOZ** propose d'organiser un conseil municipal exceptionnel afin que l'ensemble des conseillers puisse s'exprimer.

**Monsieur le Maire** ne comprend pas la demande et la réaction des conseillers municipaux puisqu'un audit de fonctionnement est prévu sur cette structure et que la convention d'objectifs adoptée lors du dernier conseil municipal a été votée pour une durée d'un an.



De plus, il tient à préciser que si la commune refuse de voter la subvention ce soir, la MATO rencontrera d'importantes difficultés financières (cessation de paiement), entraînant de graves conséquences pour le personnel.

**Michel BORLET** ne souhaite pas mettre l'association en difficulté mais il ne veut plus cautionner un système qui n'est pas à la hauteur des sommes engagées. Il estime, pour sa part, qu'il y a un sérieux problème au niveau de l'animation. Non seulement, il ne faut pas supprimer les animateurs mais au contraire, il faudrait les remettre au centre du système et ce sont eux qui peuvent et doivent servir d'interface entre la station, les clients et les socioprofessionnels.

**Nicolas BRIANCON MARJOLLET** tient à faire remarquer que ces discussions ont déjà eu lieu de nombreuses fois en commission tourisme sports, mais qu'aucun acte n'a suivi.

**Sylvie MAITRE** demande un peu de franchise et si le souhait du conseil municipal est de retirer la présidence de la MATO à Bernard AUBONNET.

**Michel BORLET** tient à préciser que son vote n'est motivé que par l'impression d'un non fonctionnement d'une partie des missions confiées à la MATO et d'un besoin de recadrage du fonctionnement général, mais non pour des questions de personnes. Il espère, par ailleurs, que le président saura faire passer le message des élus.

Pour plus de transparence, **Sylvie MAITRE** demande si le cahier des charges de l'audit ne pourrait pas être communiqué à l'ensemble du conseil municipal.

**David ALLEMOZ** et **Monsieur le Maire** sont d'accord sur le principe mais souhaitent que le groupe de travail reste restreint pour plus d'efficacité.

**Monsieur le Maire** demande la raison exacte pour laquelle le conseil municipal souhaite une réunion et si la direction de la MATO doit être conviée. Il ne comprend pas ce que les élus vont pouvoir apporter par rapport à l'audit demandé.

**Michel BORLET** pense que cette réunion doit se tenir uniquement entre élus. Elle permettra à ces derniers de communiquer leurs attentes par rapport aux missions confiées à la MATO.

**Joël OUGIER SIMONIN** et **Robert ASTIER** ne sont pas d'accord pour octroyer la subvention prévue initialement. Ils proposent de voter une subvention exceptionnelle afin que l'association puisse terminer la saison et que les élus puissent bénéficier de temps pour décider de son avenir.

**Joël OUGIER SIMONIN** et **Jean Marie GERMAIN** confirment que le souhait du conseil municipal est

de changer le fonctionnement de la MATO, et en aucun cas de pénaliser le personnel de base.

**Monsieur le Maire** signale que le vote d'une subvention transitoire mettrait la structure en péril et le personnel en situation de précarité.

**Michel BORLET** ne pense pas que ce soit la solution car cela démotiverait le personnel et désorganiserait le fonctionnement de la station. Il est d'accord pour maintenir la subvention sous réserve qu'une réunion soit organisée sur le thème du fonctionnement et des missions de la MATO afin que chaque élu puisse livrer son propre ressenti. Il souhaite, par ailleurs, que ces discussions et remarques soient retranscrites au bureau de la MATO, par le biais de son président, et que dès cet été quelques évolutions puissent être apportées. **Monsieur le Maire** demande à l'ensemble du conseil municipal de prendre une décision par rapport à cette subvention. Il ajoute qu'une réunion avec l'ensemble du conseil municipal est programmée le 31 mars 2010.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 1 421 984 euros allouée à la Maison du Tourisme. (Votants : 17, Pour : 4, Paul BROCHE, Richard BROCHE et Sylvie MAITRE + pouvoir Laurent BOCH, Abstention : 13 : Michel BORLET, David ALLEMOZ, Jean Luc BROCHE, Pierre OUGIER, Jean Marie GERMAIN, Marin VIVET GROS, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Patrice MEREL, André BROCHE + pouvoir René ALLAMAND, Joël OUGIER SIMONIN et Robert ASTIER).**

## **15. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE (USCPPC) POUR 2010**

Considérant l'importance que revêtent les galeries marchandes dans le cadre de l'animation de Plagne Centre, la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à l'USCPPC, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an. **Monsieur le Maire** rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2010 à l'USCPPC. (Votants : 18, Pour : 18)**

## **16. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2010 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que les circulations de Belle Plagne, qui desservent les copropriétés dans lesquelles se trouvent les hébergements, les commerces et les services, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station. Afin d'aider l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne à en assurer la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser à ladite Union une subvention forfaitaire dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le Maire indique que la convention, qui en règle les modalités, arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans. Il ajoute que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

**Le conseil municipal approuve la convention à passer avec l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne et l'attribution de la subvention de 15 000 euros à verser pour 2010. (Votants : 18, Pour : 18)**

## **17. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DE LA GALERIE COMMERCIALE DE BELLECÔTE POUR 2010 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que les circulations couvertes de Plagne Bellecôte, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station. Afin d'aider l'Union Syndicale à en assurer la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser à ladite Union une subvention forfaitaire dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le Maire indique que la convention, qui en règle les modalités, arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans. Il ajoute que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

**Le conseil municipal approuve la convention à passer avec l'Union Syndicale de la galerie commerciale de Bellecôte et l'attribution de la subvention de 15 000 euros à verser pour 2010. (Votants : 18, Pour : 18)**

## **18. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE DE MACOT - CHEF LIEU**

Sylvie MAITRE rappelle que le règlement intérieur de la garderie de Macot Chef Lieu a été modifié pour la dernière fois en 2007. Il convient de mettre à jour ce document.

Elle précise qu'aucune modification tarifaire n'est appliquée, seuls certains éléments n'étant plus d'actualité ont été supprimés : la fourniture du goûter du soir par les parents, la signature des tickets, la possibilité de confier un enfant à une personne non désignée par écrit au préalable....

Par ailleurs, Sylvie MAITRE signale que les bulletins sont désormais réduits de moitié et imprimés recto verso sur du papier recyclé afin de contribuer au respect de l'environnement.

**Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie de Macot Chef Lieu. (Votants : 18, pour : 18)**

## **MARCHÉS**

### **1. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX DIVERS**

Monsieur le Maire rappelle que le marché à bons de commande relatif aux travaux de réfection des voiries communales est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Il informe le conseil municipal qu'une nouvelle consultation a été lancée à la fin du mois de décembre afin de désigner une entreprise qui assurerait les travaux d'entretien courant des voiries et réseaux divers pour 2010, avec possibilité de reconduction pour trois années à supplémentaires. A l'issue de cette procédure et de l'analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise EIFFAGE (73 200 Albertville).

**Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE. (Votants : 18, pour : 18)**

### **2. RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE - APPEL D'OFFRES OUVERTS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en janvier 2010 afin d'attribuer de nouveaux contrats d'assurance, conclus pour une durée de cinq ans, aux sociétés d'assurances ou aux intermédiaires en assurances.

Monsieur le Maire signale que cet appel d'offres a fait ressortir deux conséquences: La consultation va permettre à la commune de réaliser une économie de 10 000 euros sur l'ensemble des contrats ; et il existe une importante sinistralité au niveau des véhicules de la commune. Une réflexion va être lancée au niveau des services pour régler ce dernier point.

Après consultation et analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué :

- le lot n°1 - Dommages au patrimoine immobilier et mobilier : au Courtier DIOT Montagne Assurances, assureur la SMACL (73 700 Bourg Saint Maurice) pour un montant de prime annuelle TTC de 10 796,78 euros.

- le lot n°2 - Responsabilité civile générale de la commune au Courtier DIOT Montagne Assurances, assureur la SMACL (73 700 Bourg Saint Maurice) pour un montant de prime annuelle TTC de 10 796,78 euros.

- le lot n°3 - Protection juridique et défense pénale des agents de la commune : à l'intermédiaire Assurance des Vallées, assureur MMA (73 200 Albertville) pour un montant TTC de 461,30 euros.

- le lot n°4 au courtier DIOT Montagne Assurances, assureur LA SMACL (73 700 Bourg Saint Maurice) pour un montant de prime annuelle TTC de 32 984,36 euros.

Il tient à faire remarquer que dans les autres communes, le montant annuel de la prime du lot 4 est d'environ 22 000 euros TTC en moyenne.

**Le conseil municipal approuve l'attribution comme proposée ci-dessus. (Votants 18, pour : 18)**

## **URBANISME**

### **DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) POUR LA RÉVISION DU PLU**

Dans le cadre de la révision du PLU, Joël OUGIER SIMONIN présente les orientations du PADD qui donnent lieu à un débat.

Il précise que cette démarche doit être réalisée ce jour afin que les délais soient respectés pour la validation de la révision du PLU avant la fin de l'année. Concernant la révision du PLU, il signale que l'aménagement futur du domaine skiable en termes de remontée mécanique doit être intégré à celui-ci. Une réunion va donc être organisée avec la SAP pour connaître leur projet pour les années à venir et afin que le conseil municipal puisse se positionner.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire propose de modifier la commission d'appel d'offres compte tenu de l'absence répétée de certains conseillers municipaux titulaires qui ne permet pas d'avoir le quorum nécessaire. Robert ASTIER fait remarquer que les heures choisies pour les commissions d'appel d'offres ne sont pas adaptées pour les conseillers municipaux qui travaillent.

Monsieur le Maire comprend la remarque mais rappelle que lorsque les membres titulaires de la commission ne peuvent pas se déplacer, ils se doivent de s'excuser ou de contacter les membres suppléants afin que le quorum soit toujours réuni.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Canton d'Aime travaille sur son budget et que les marges financières sont difficiles.

Après de nombreuses réunions entre élus, la communauté de communes du canton d'Aime pourrait être obligée d'augmenter les taxes cette année.

### **CAMPAGNE RELEVÉ COMPTEUR D'EAU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le relevé des compteurs d'eau par le personnel communal a commencé depuis le 15 mars et se poursuivra jusqu'au 15/20 avril.

### **OBSERVATOIRE FISCAL**

Paul BROCHE souhaite apporter une précision sur l'abandon de l'observatoire fiscal. Il précise que le chargé de mission de la société prestataire recrutée par la commune était un ancien agent des services fiscaux. Ce dernier s'était rapproché du centre des impôts de Moutiers pour connaître la faisabilité du projet. Le centre de Moutiers lui avait indiqué qu'il était matériellement impossible de revoir les bases de Macot La Plagne car cela entraînerait la révision de toutes les bases de la Tarentaise.

### **FÊTE DE LA ST JEAN**

Jean Luc BROCHE demande s'il doit prévoir des bois pour la fête du feu de la Saint Jean. André BROCHE répond que le plan d'eau dépend de la communauté de communes et qu'ainsi la commune ne prend plus en charge cette fête.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 avril 2010 à 19h30 en salle du conseil, Mairie de Macot La Plagne.



## **P**ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1002	ASTIER Jérôme	Villard de Macot	Maison individuelle
07315010M1005	SIMON Sylvie	Rue des Genettes	Reconstruction après sinistre
07315010M1004	LOISSON DE GUINAU-MONT	Villard de Sangot	Aménagement grange en habitation
07315010M1006	C.C.C.A.	La Grangette	Extension garage
07315007M1033/01	ARPIN Franck	Hôtel Carlina	Modification façade
07315009M1019/01	BRIANCON-MARJOLLET André	Macot	Modification pignon nord

## **D**ÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉES

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5005	OUGIER Marc	Villard du Bas	Vélux
07315010M5006	OUGIER SIMONIN Joël	Macot	Changement toiture- Création vélux et balcon
07315010M5007	BORLET Anne Marie	Le Raffort	Pose capteurs solaires
07315010M5004	SARL SYSTEMES pour M. SORREL	Rue du Crêt	Pose panneaux solaires
07315010M5008	LE MOULLEC	Pra Riond	Changement de destination
07315010M5009	PERRIERE Jacques	les Provagnes	pose panneaux solaires
07315010M5013	JOVET Nathalie	Creux Vincent	pose panneaux solaires
07315010M5011	VIVET Georges	Plan Bois	extension balcon pour abris bois

# **L**e coût des refus de tri ou l'importance de bien trier ses déchets

## **Q**u'est ce que le refus ?

Le refus, ce sont tous les éléments qui sont déposés dans les conteneurs jaunes pour le tri sélectif alors qu'ils ne devraient pas l'être. Les refus les plus fréquemment rencontrés sont constitués par les films plastiques et les ordures ménagères.

## **C**ombien coûtent les refus ?

Les refus qui sont mélangés avec le tri partent au centre de tri de Gilly sur Isère. Là, ils sont retirés manuellement du reste de la collecte puis partent à l'incinération. Toutes ces opérations représentent un coût de 220 € par tonne.

## **C**omparaison avec la filière classique

Normalement ces refus auraient du être déposés avec les ordures ménagères. Leur traitement à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Valezan aurait coûté environ 100 €. Chaque tonne de refus engendre donc un coût supplémentaire pour la collectivité de 120 €.

## **L**e refus en 2009

En 2009, le taux de refus s'élève à 9,3 % de la collecte sélective ce qui représente 53,5 t. Cela a généré pour la collectivité un surcout de plus de 6 000 €.

## **C**ombien coûtent la collecte et le traitement du verre ?

La CCCA a délégué la collecte du verre à l'entreprise Vial. En 2009, 1 068 t de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire du canton d'Aime. Ce verre a fait l'objet d'un rachat de la part des recycleurs et d'un soutien de la part d'éco-Emballages. Si l'on soustrait au coût de la collecte le rachat et le soutien on arrive à un coût de 8,70 € par tonne pour la collectivité.

## **P**ourquoi recycler le verre ?

Tout d'abord, le recyclage du verre permet de faire des économies de matière première et d'énergie. Ensuite, cela présente un avantage économique pour la collectivité. En effet, si une tonne de verre est déposée dans le bon conteneur elle coûtera 8,70 € à la collectivité. Si elle est déposée avec les ordures ménagères elle coûtera environ 100 € soit 11 fois plus chère. Chaque tonne de verre qui n'est plus mise avec les ordures ménagères mais déposée dans le bon conteneur fait économiser 91,3 € à la collectivité.

Si les erreurs de tri ont des conséquences économiques, elles ont aussi un impact écologique. Bien trier c'est être éco-citoyen et c'est agir pour l'amélioration du cadre de vie de sa commune.

# Manifestations

# Informations

## CONCERT

**24 avril 2010 à 20h00**

Salle polyvalente de Macot La Plagne  
Organisé par l'association MEDIATONE  
Entrée 10 euros  
Programmation :  
Papa Style et Balbas (reggae ragga)  
Karlit et Kabok (hip hop)  
UZUL (Dub Step)

## CONFÉRENCE

**07 mai à 19h00**

**Sur le BMF (Bois Raméal Fragmenté) et le compostage**

Salle polyvalente de Macot La Plagne  
Organisée par l'Association des Vergers de Macot  
Animée par Elisabeth PEDRON  
Ingénieur Ecologue  
Consultante en écologie et développement durable  
Entrée 2 euros.

## Horaires

### CRÈCHE

Fermeture de la crèche pendant l'intersaison  
Du 25 avril au 31 mai.  
Réouverture le 01 juin.  
Du 01 juin au 02 juillet  
L/M/J/V 9h à 17h

## SALLE OMNISPORTS PIERRE LEROUX

HORAIRES INTERSAISONS

Lundi 14h/18h  
Mardi 9h à 13h (permanence mairie) et 14h à 18h  
Mercredi et Jeudi 10h à 12h et 14h à 18h  
La salle sera fermée **Vendredi/samedi et Dimanche**  
**Fermeture du jeudi 6 mai à midi au lundi 17 mai inclus**

## BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

**Fermeture du vendredi 23 avril au soir au lundi 17 mai inclus.**  
Permanence du 18 mai au 29 juin inclus  
Mardi : 10h à 12h et 14h à 17h30.

## RENTRÉE SCOLAIRE

**R**entrée scolaire 2010-2011- Macot Chef Lieu  
Les inscriptions des enfants nés en 2007 pour la rentrée scolaire 2010-2011 sont possibles à partir du 1er mars 2010.

Se présenter en Mairie pour l'inscription avec :  
- le livret de famille  
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse de moins de 3 mois  
- le carnet de vaccination  
Ensuite, prendre rendez vous avec M. Thierry VERRON, directeur de l'école au 04.79.09.74.64.

**R**entrée scolaire 2010-2011- La Plagne  
Les inscriptions des enfants nés en 2007 pour la rentrée scolaire 2010-2011 sont possibles à partir du 22 mars 2010.

Se présenter en Mairie pour l'inscription avec :  
- le livret de famille  
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse de moins de 3 mois  
- le carnet de vaccination  
Ensuite, prendre rendez vous avec le directeur de l'école au 04.79.09.27.64.

## FRANCE ALZHEIMER SAVOIE

L'association France Alzheimer Savoie vous informe des permanences :  
Permanence téléphonique :  
Tous les jours ouvrables au 04.79.60.31.48  
Permanence des bénévoles :  
Au siège (Allée du châteaux de Bressieux 73 000 BASSENS) : tous les mercredis et vendredis de 14h30 à 16h30 sur rendez vous.  
Entretiens sur Rendez vous :  
04.79.60.31.48 ou 06.12.61.41.92

## DÉCHETTERIE DE VALEZAN

Lundi, Mardi, mercredi et vendredi de 13h à 18h  
Samedi : 9h à 12h et 13h à 18h

## DÉCHETTERIE DES BOUCLETS

**du 1er janvier au 31 mai**  
Lundi au vendredi de 13h à 17h  
**du 1er juin au 31 décembre**  
Lundi au samedi de 13h à 18h